

# Éditorial



**Marc BERT**  
Rédacteur  
en Chef

La formation continue est devenue une obligation pour toutes les professions médicales, et c'est un bien pour nos patients qui n'avaient jusque-là aucune information sur le niveau «de compétence» du praticien auquel ils s'adressaient. Les chiffres de fréquentation des congrès montraient, dans le passé, que seuls 10 à 15 % de nos confrères et de nos collègues se recyclaient, ce qui était bien maigre. Un praticien avait donc la possibilité d'exercer son métier pendant une quarantaine d'années sans suivre la moindre formation continue..., alors que notre profession subissait, tant au niveau des matériels, des matériaux que des techniques des évolutions régulières. Depuis l'obligation de formation continue, le pourcentage de praticiens se recyclant a considérablement augmenté, frôlant les 50 % selon les derniers chiffres connus, ce dont tout le monde se réjouit. Mais il en reste encore 50 % qui ne se recycle pas..., ce qui est encore beaucoup. Il faut espérer que la nécessité, dans quelques années, de présenter un total de points suffisant pour continuer à exercer fera approcher ce pourcentage des 100 % indispensables à une profession responsable, bien que les sanctions en cas de manquement n'aient pas été encore bien définies.

Possédant une licence de pilote d'avion depuis plus de 20 ans, mes obligations sont bien définies : visite médicale tous les ans, contrôle de ma capacité de pilote tous les 2 ans par un examen théorique au sol et un vol d'une heure et demie pendant lequel un instructeur agréé me fait subir toutes les pannes et avaries possibles. À l'issue de ce vol de contrôle, ma licence de pilote privé est renouvelée pour 2 ans. Les obligations d'un pilote professionnel sont encore plus strictes puisque le contrôle de son aptitude à piloter se fait tous les ans, ce qui permet aux passagers que nous sommes de monter dans un avion commercial avec une relative sérénité par rapport aux capacités des pilotes chargés de nous mener à destination.

Souhaitons que l'obligation de formation continue permette à nos patients de se rendre dans un cabinet dentaire en toute sérénité, certains de la capacité de leur praticien à utiliser des techniques à la fois récentes et éprouvées.

Notre revue, les Actualités Odonto-Stomatologiques, participe en plein à cet effort en proposant, chaque trimestre, un ensemble d'articles faisant le point sur des sujets variés, avec des auteurs reconnus. L'édition électronique prendra bientôt le pas sur l'édition «papier» et continuera de rendre, nous l'espérons, les services attendus par les lecteurs.

Marc BERT, Rédacteur en Chef



AOS 2008;243:197 - DOI:10.1051/AOS:2008038 - © AEOS / EDP Sciences